

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES

MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse tenue le 7 février 2026, à 14 h en présentielle et par visioconférence au 454 chemin Lac-Tremblant-Nord, Lac-Tremblant-Nord, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Madame Kimberly Meyer, mairesse

Conseillère: Madame Barbara McDonald

Conseillers :

Monsieur Eric Lessard
Monsieur Philippe Couture
Monsieur Christian de Varennes
Monsieur Peter Richardson
Monsieur Jean Cloutier

Mme Stéphanie Carrière, directrice générale et greffière trésorière est également présente.

Ouverture de la séance, constatation du quorum et mot d'ouverture de la mairesse de la municipalité à 14 h.

1. Résolution 2026-02-19 - Adoption de l'ordre du jour;

1. *Adoption de l'ordre du jour;*
2. *Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;*
3. *Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 31 janvier 2026, la séance extraordinaire du 31 janvier 2026;*
4. *Ratification des paiements exécutés par chèque;*
5. *Rapports de la Mairesse :*
 - *Lac-Tremblant-Nord;*
 - *Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;*
 - *Mont-Tremblant;*
 - *Rapport des comités Agglo.*
6. *Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;*
7. *Règlements :*
 - 7.1 *Adoption du Règlement 2026-01 fixant le taux de la taxe foncière pour l'exercice financier 2026 et le taux d'intérêt sur les comptes en souffrance*
 - 7.2 *Adoption du Règlement 2026-02 relatif à la rémunération des membres du conseil de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord*

7.3 Adoption du Règlement 2026-03 code d'éthique et de déontologie des élu.e.s de la municipalité de lac Tremblant Nord

8. Résolutions :

8.1 *Approbation de l'état pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes et mandat pour enchérir lors de ladite vente*

8.2 *Octroi contrat CRC Accompagnement stratégique — Partenariat en ressources humaines*

8.3 *Majoration temporaire salaires employées*

8.4 *Analyse 3.3 organisationnelle de la structure administrative de la municipalité*

Rapport des comités :

9.1 *Comité des finances et administration :*

9.1.1 *États des revenus et des dépenses pour la période se terminant 31 janvier 2026.*

9.2 *Comité consultatif en urbanisme :*

9.2.1 *Adoption du procès-verbal : s-o*

10. *Acceptation de correspondance;*

11. *Affaires nouvelles;*

12. *Période d'intervention des membres du conseil;*

13. *Deuxième période de questions;*

14. *Clôture et levée de la séance.*

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.

3. Résolution 2026-02-20 – Dépôt et adoption de la séance ordinaire tenue le 31 janvier 2026, la séance extraordinaire du 31 janvier 2026;

PRENANT ACTE QU'une copie des procès-verbaux ont été remis à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 31 janvier 2026, la séance extraordinaire du 31 janvier 2026 et la consultation publique tenue le 31 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Résolution 2026-02-21- Ratification du journal de décaissement

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier, 2026 et d'approuver et de confirmer les déboursés effectués pendant cette même période pour une somme totale de 267 844,40 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Rapports de la mairesse:

- a. Lac-Tremblant-Nord;
- b. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
- c. Ville de Mont-Tremblant; et
- d. Rapport des comités Agglo.

6. Résolution 2026-02-22 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU :

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 9 février 2026 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. Règlements :

7.1 Résolution 2026-02-23- Adoption du Règlement 2026-01 fixant le taux de la taxe foncière pour l'exercice financier 2026 et le taux d'intérêt sur les comptes en souffrance

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été présenté lors de la séance du 31 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent projet de Règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU que le Règlement soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Résolution 2026-02-24 – Adoption du Règlement 2026-02 relatif à la rémunération des membres du conseil de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été présenté lors de la séance du 31 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent projet de Règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU que le Règlement soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Résolution 2026-02-25 - Adoption du Règlement 2026-03 code d'éthique et de déontologie des élu.e.s de la municipalité de lac Tremblant Nord

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été présenté lors de la séance du 31 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent projet de Règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU que le Règlement soit adopté.

8. Administration

8.1 Résolution 2026-02-26 - Approbation de l'état pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes et mandat pour enchérir lors de ladite vente

CONSIDÉRANT QUE des taxes ainsi que d'autres sommes dues sont impayées sur certains immeubles de la Municipalité de Lac Tremblant Nord (ci-après la "Municipalité");

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire protéger ses créances;

CONSIDÉRANT QUE la vente des immeubles en défaut de paiement de taxes foncières se tiendra le 4 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait tous les efforts raisonnables pour retrouver l'adresse exacte du propriétaire et l'aviser des faits pertinents;

CONSIDÉRANT QUE le greffier-trésorier de la Municipalité a préparé un état pour ces immeubles en défaut de paiement de taxes au cours du quatrième mois précédent le xxx conformément à l'article 1022 du *Code municipal du Québec* RLRQ c. C-27-1;

CONSIDÉRANT QUE le greffier-trésorier de la Municipalité doit transmettre à la MRC des Laurentides un extrait de l'état conformément à l'article 1023 du Code Municipal du Québec;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER l'état des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes portant les inscriptions suivantes :

MATRICULE :	LOT :	EMPLACEMENT :
1621 26 5356	5 011 300	RIVE DU LAC BIBITE

QUE ledit état soit transmis à la MRC des Laurentides pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes conformément au Code Municipal du Québec;

QUE la directrice générale soit mandatée à représenter la Municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 4 juin 2026 afin d'enchérir ou d'acquérir les immeubles, s'il y a lieu, pour un montant égal à celui des taxes, en capital intérêts et frais ainsi qu'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, conformément à l'article 1038 du *Code Municipal du Québec*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2 Résolution 2026-02-27 - Octroi de contrat CRC Accompagnement stratégique — Partenariat en ressources humaines

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter un poste en inspection municipal et en urbanisme à la municipalité à la demande du conseil municipal;

CONSIDÉRANT la proposition d'entente de services – recherche et recrutement offerte par CRC Conseils Inc. et leur expertise en accompagnement et recrutement en ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU :

DE MANDATER la firme CRC Conseils afin combler le poste en inspection municipal et en urbanisme, pour un total de 16 145 \$ plus taxes applicables.

D'AUTORISER Madame Stéphanie Carrière à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.3 Résolution 2026-02-28 - Majoration temporaire - salaires employées

CONSIDÉRANT l'absence d'une employée pour cause de congé de maladie;

CONSIDÉRANT la charge de travail augmentée pendant l'absence de congé de maladie;

CONSIDÉRANT la volonté des employées de la charge de travail supplémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU :

DE MAJORER les salaires des employées 1002 et 1013 de 10 % chaque, le temps que nous sommes en effectifs réduit, et ce, rétroactif au 7 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.4 Résolution 2026-02-29 - Analyse organisationnelle de la structure administrative de la municipalité

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ;

CONSIDÉRANT que la FQM et la UMQ offre des services d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail ;

CONSIDÉRANT la demande d'une employée de procéder avec une analyse organisationnelle de l'administration de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'augmentation du nombre d'employés et de l'étendue du travail dans les dernières années;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail ;

CONSIDÉRANT les offres de services pour l'analyse organisationnelle présentés par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et l'Union des Municipalités du Québec (UMQ);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

DE MANDATER la UMQ afin de procéder à une analyse organisationnelle de la structure administrative de la municipalité pour un montant total de 6 450 \$.

D'AUTORISER Madame Stéphanie Carrière à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.1 **Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 janvier 2026**

9.2 **Comité consultatif en urbanisme : --**

9.2.1 **Dépôt du procès-verbal : S-O**

10. Acceptation de correspondance :

11. Affaires nouvelles : S-O

12. Période d'intervention des membres du conseil :

13. Période de questions :

14. Résolution 2026-02-30 - Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 14 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

(S) Kimberly Meyer

Kimberly Meyer
Mairesse

(S) Stéphanie Carrière

Stéphanie Carrière
Directrice Générale et greffière - trésorière